

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **7 février 2022 à 19 h 30**, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M ^{me}	Manon Bergeron, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay	siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay	siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 19 h 40, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget siège en séance extraordinaire, ce lundi 7 février 2022, par voie de vidéoconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 et par la résolution numéro 123.22, adoptée le 17 janvier 2022.

Sont présents à cette vidéoconférence les membres du conseil précédemment indiquer. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ORDRE DU JOUR

- LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 13^E jour de décembre 2021
 - 6^E jour de janvier 2022
 - 10^e jour de janvier 2022
 - 17^e jour de janvier 2022
 - 24^e jour de janvier 2022
- APPROBATION DES COMPTES
- RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
- CORRESPONDANCES
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Acceptation du rapport de coûts et autorisation de transmission de la reddition de compte préliminaire - projet de construction du centre communautaire-programme RÉCIM no. 2023192 au 31 mars 2019, 2020 et 2021.
 - 6.2 Autorisation de la demande de paiement de TETRA TECH QI suivi de construction centre communautaire
 - 6.3 Acceptation de la cotisation 2022 - réseau biblio SLSJ

- 6.4 Acceptation de la cotisation 2022 - association des directeurs municipaux du Québec
- 6.5 Abonnement 2022-2023 - portail Québec municipal
- 6.6 Demande à la MRC du fjord-du-Saguenay pour le report de la date de fin du programme de subvention concernant la mise en place d'une génératrice pour le Centre de coordination en sécurité civil
- 6.7 Adoption du règlement numéro 388.21 portant sur les modalités de publications des avis publics
- 6.8 Avis de motion - règlement numéro 389.22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget
- 6.9 Adoption du projet de règlement numéro 389.22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

VOIRIE

- 7.1 Autorisation de la demande de paiement de SANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - projet de réfection majeure Route Laberge & 4e rang ouest - programme - PAVL
 - 7.2 Acceptation de la proposition de SANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - demande d'autorisation ministérielle gestion des rebuts de pavage (concassage-tamassage-entreposage-etc.)
 - 7.3 Acceptation de la proposition de englobe - évaluation environnementale de site (EES) phase 1 trois tronçons routiers sur Route Laberge & 4e rang ouest
 - 7.4 Autorisation pour permis d'intervention annuel 2022 pour travaux d'aqueduc, d'égout ou entretien mineur -routes à l'entretien du MTQ
- URBANISME
 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Autorisation demandes de paiements de STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - projet d'assainissement des eaux usées
 - SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL
 - 10.1 Autorisation de paiement-facture Aéro-Feu pour le remplacement du réservoir du citerne incendie et appropriation à même la réserve financière incendie
 - INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
 - ~~• Demande du syndicat des producteurs de bois SLSJ - résolution pour un taux de taxe distinct~~
 - Déclaration des journées de la persévérance scolaire - 14 au 18 février 2022
 - Demande de Centraide - le 211 : un service de soutien indispensable pour le Québec

- Demande de Centraide - contribution financière - Campagne 2021
- Demande de l'Association pulmonaire du Québec
- Demande de don - Mouvement d'éducation populaire d'action communautaire SLSJ (MEPAC)
- AFFAIRES NOUVELLES
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 130.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
 APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance

Ajout : Autorisation et acceptation des propositions pour le remplacement des ordinateurs de bureau (4) et migration informatique à Office 365 Pro.

Retrait: Demande du syndicat des producteurs de bois SLSJ - résolution pour un taux de taxe distinct

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU **13 DÉCEMBRE 2021** **RÉSOLUTION N° 131.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
 APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la lecture du procès-verbal du 13 décembre 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit

2.1 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6^E, 10^E, 17^E et 24^E **JOUR DE JANVIER 2022** **RÉSOLUTION N° 132.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
 APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la lecture des procès-verbaux du 6, 10, 17 et 24 janvier 2022;

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires et celle ordinaire du conseil municipal tenue en janvier dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 133.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de février 2022, au montant de 82 023.87\$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 36 194.85\$ totalisant la somme de 118 218.72\$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de janvier 2022 soient acceptés au montant de 20 028.63\$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de décembre 2021 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim confirme et dépose les copies des déclarations des intérêts pécuniers des membres du conseil suivant, le tout conformément à la Loi, à savoir:

Mme Janye Tremblay	siège no. 4
Mme Sophie Tremblay	siège no. 5
Mme Sylvie Brassard	siège no. 6

Les copies desdites déclarations sont conservées aux archives conformément aux règles en vigueur.

5. CORRESPONDANCES

Lettre du Ministère de la Famille sur le programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE);
Lettre du Ministère de la sécurité publique sur l'accès à des tests rapides de dépistage de la COVID-19 pour les services incendies;
Courriel de la FQM sur la distribution des tests rapides de dépistage de la COVID-19 pour les municipalités;
Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay sur le programme d'aide financière à la restauration patrimoniale 2021-2023;
Communiqué de presse du Centre de prévention du suicide région 02 – réclame une réelle reconnaissance de sa mission;
Invitation à la Marche du rein 2022;
Courriel de Stantec sur les étapes à venir au projet d'assainissement des eaux usées;
Courriel du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur les relevés des déclarations des intérêts pécuniaires;
Lettre du Syndicat des producteurs de bois du SLSJ – résolution pour un taux de taxation distinct.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DU RAPPORT DE COÛTS ET AUTORISATION DE TRANSMISSION DE LA REDDITION DE COMPTE PRÉLIMINAIRE - PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME RÉCIM NO. 2023192 AU 31 MARS 2019, 2020 ET 2021 **RÉSOLUTION N° 134.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport de coûts pour la construction du Centre communautaire tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour les années financières 2019, 2020 et 2021, le tout dans le cadre de la reddition compte préliminaire au programme RÉCIM numéro 2023192.

QUE le rapport de coûts se divise en trois année financière selon les formules de réclamation et décrites sommairement de la manière suivante, à savoir :

Année 1 : au 31 mars 2019	Frais incidents	6 677.21\$
Année 2 : au 31 mars 2020	Frais incidents	85 059.32\$
	Autres coûts	15 597.64\$
Année 3 : au 31 mars 2021	Coûts directs	1 482 804.58\$
	Frais incidents	45 109.39\$
	Autres coûts	<u>736.03\$</u>
	Total des coûts admissibles :	1 635 984.17\$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget avise la direction générale des finances municipales et des programmes qu'il y aura d'autres redditions de compte à venir pour les prochaines années financières.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les différentes attestations et autres documents nécessaires à la présentation de la présente reddition de compte.

6.2 FORMATION DU COMITÉ D'ENTREVUE POUR LA DOTATION D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE **RÉSOLUTION N° 135.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget procède à la formation d'un comité formé de trois membres (3) du conseil et ce pour la dotation d'une ressource au poste de la direction générale, à savoir:

M. Bernard St-Gelais maire
M. Jacques Gauthier conseiller
M^{me} Sylvie Brassard conseillère

QUE M. Marc Lavoie soit nommé au sein dudit comité à titre de substitut.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim participe également au processus de dotation à titre de personne ressource.

QUE le comité d'entrevue procède à une recommandation pour le poste de direction général lors d'une prochaine séance du conseil.

**6.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE TETRA TECH QI
- SUIVI DE CONSTRUCTION - CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N° 136.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder au paiement de la demande représentée par la facture no. 60743553 au montant de 3080.00 \$ plus taxes applicables et représentant la facturation finale pour les services d'ingénieries pour le projet de construction du Centre communautaire.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement.

**6.4 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2022 - RESEAU BIBLIO SLSJ
RÉSOLUTION N° 137.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de cotisation pour l'année 2022 pour les services offerts par le Réseau Biblio SLSJ, le tout au montant de 3 766.40 plus taxes et représentant la somme de 4.40\$ per capita.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite cotisation.

**6.5 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2022 - ASSOCIATION DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - ADMQ
RÉSOLUTION N° 138.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder au renouvellement de la cotisation 2022 auprès de l'ADMQ pour l'inscription de la ressource humaine au poste de la direction générale.

QUE la cotisation 2022 se détaille comme suit:

- Cotisation membre	495.00\$
Assurance	395.00\$

Le tout pour la somme de 890\$ plus taxes

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de la facture no. ADH02794 en date du 24 janvier 2022.

**6.6 ABONNEMENT 2022-2023 -PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL
RÉSOLUTION N° 139.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement de la cotisation 2022-2023 pour les services d'informations du secteur municipal via internet, le tout pour la somme de 90.00 \$ plus taxes applicables.

**6.7 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE RÉJEAN MÉRETTE :
LOCATION TERRAIN ADJACENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N° 140.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de l'entente de location de terrain au montant de 600\$ (lot 5 682 510) à M. Réjean Mérette domicilié au 474, 2e rang pour l'année 2022, le tout selon les termes et conditions de ladite entente signée le 25 novembre 2020.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à appliquer cette somme au compte de taxe se rattachant à la présente entente.

**6.8 DEMANDE À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR LE REPORT DE
LA DATE DE FIN DU PROGRAMME DE SUBVENTION CONCERNANT LA
MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE
COORDINATION EN SÉCURITÉ CIVIL.
RÉSOLUTION NO 141.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande le report du programme de subvention pour l'acquisition et l'installation de génératrice pour le centre de coordination en sécurité civil dont l'échéance du programme est prévue pour l'automne 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande le report au 31 décembre 2023, afin de bénéficier dudit programme, le tout en considération du projet d'agrandissement de l'Hôtel de ville incluant la mise aux normes de la caserne incendie qui sera réalisé en 2022/2023.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document nécessaire à ladite demande.

6.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388.21 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS. RÉOLUTION 142.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement no. 388.21, décrétant portant sur les modalités de publications des avis publics.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit règlement séance tenante.

6.10 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 389.22 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET.

M^{me} Janie Tremblay conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

6.11 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389.22 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET. RÉOLUTION 148.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement no. 389.21, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit projet de règlement séance tenante.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 AUTORISATION DES DEMANDES DE PAIEMENTS DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST - PROGRAMME - PROGRAMME PAVL. RÉOLUTION N° 144.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture no. 1671909 en date du 12 janvier 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4^e.

QUE la somme de 4 859.20\$ plus taxes soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE GESTION DES REBUTS DE PAVAGE (CONCASSAGE-TAMISAGE-ENTREPOSAGE-ETC). PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST - PROGRAMME - PROGRAMME PAVL. RÉSOLUTION N° 145.22

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme d'ingénieur STANTEC représenté par M. Maxim Mailloux, ING., pour les services professionnels d'ingénierie pour demande d'autorisation ministérielle gestion des rebuts de pavage (concassage-tamissage-entreposage-etc.), projet de réfection majeure route Laberge & 4e rang ouest - programme - programme PAVL, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 26 janvier 2022.

QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient accepté au montant de 3 044.70\$, plus taxes applicables.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dit mandat.

7.3 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE ENGLOBE - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (EES) PHASE 1 TROIS TRONÇONS ROUTIERS SUR ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST. RÉSOLUTION N° 146.22

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme de Laboratoire Englobe représenté par Mme Valérie Freundorfer, ING., pour l'évaluation environnementale de site (EES) phase 1 – trois tronçons routiers sur la Route Laberge (partielle) et 4^e rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 26 janvier 2022.

QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient accepté au montant de 5 250.00\$, plus taxes applicables.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dit mandat.

7.4 AUTORISATION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2022 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT OU ENTRETIEN MINEUR - ROUTES À L'ENTRETIEN DU MTQ
RÉSOLUTION 147.22

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit faire à l'occasion une demande de permis d'intervention pour tous les travaux sur les chemins du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE : ces permis sont délivrés avec un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE : pour les travaux de faible importance, ce dépôt peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de respecter les clauses et conditions lors de l'émission d'un permis d'intervention et s'engage à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale et le responsable des travaux publics à signer les permis d'interventions pour et au nom de la Municipalité.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 AUTORISATION DES DEMANDES DE PAIEMENTS DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
RÉSOLUTION 148.22

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les demandes de paiements de Stantec Experts-Conseils Ltée pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées selon les factures suivantes, à savoir:

A-	Facture 1650066	9 octobre 2021	2 750.00\$ plus taxes
B-	Facture 1657671	23 octobre 2021	4 250.00\$ plus taxes
C-	Facture 1669647	22 décembre 2021	15 500.00\$ plus taxes
D-	Facture 1676251	31 janvier 2022	1 750.00\$ plus taxes

Les factures en A, B, et C ont déjà été payées antérieurement lors de l'autorisation des comptes à payer précédemment.

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de la demande de paiement représentée par la facture 1676251 au montant de 1 750.00\$ plus taxes.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT – FACTURE AÉRO FEU POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DU CITERNE INCENDIE & APPROPRIATION À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE INCENDIE. RÉOLUTION N° 149.22

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de Aéro-Feu Ltée pour les travaux de remplacement du réservoir du citerne incendie représenté par la facture F0035923 en date de 13 janvier 2022.

QUE le montant de 10 482.96\$ plus taxes applicables soit accepté.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier à même la réserve financière incendie la somme de 11 005.80 (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite demande

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 14 AU 18 FÉVRIER 2022 **RÉSOLUTION N° 150.22**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2018-2019 (15,9 % pour les garçons et 7,6 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sure :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 14 au 18 février 2022, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 15e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit d'être des « Porteurs de sens », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À CES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

De déclarer les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette seconde année hors de l'ordinaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, soit par courrier électronique à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications crepas@cegepjonquiere.ca.

11.2 DEMANDE DE CENTRAIDE - LE 211 UN SERVICE DE SOUTIEN INDISPENSABLE POUR LE QUÉBEC
RÉSOLUTION N° 151.22

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pré budgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'info référence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'appuyer l'organisme Centraide 211 et de demander au Gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

11.3 DEMANDE DE CENTRAIDE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CAMPAGNE 2021
RÉSOLUTION N° 152.22

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de contribuer à la campagne de financement 2021 de Centraide en versant la somme de 250.00\$

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder au versement de ladite contribution.

11.4 DEMANDE DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC
RÉSOLUTION N° 153.22

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Manon Bergeron

APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de participer à la campagne provinciale Villes et Municipalités contre le Radon 2021-2022.

11.5 DEMANDE DE DON - MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE SLSJ (MÉPAC)
RÉSOLUTION N° 154.22

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe l'organisme qu'elle ne pourra contribuer à la campagne de financement.

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite un franc succès à l'organisme.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AUTORISATION D'ACHAT DE QUATRE (4) ORDINATEURS DE BUREAU ET MIGRATION INFORMATIQUE - SECTEUR ADMINISTRATIF
RÉSOLUTION 155.22

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Stéréo Plus & Roussel Informatique du 1840, boul. Talbot Chicoutimi, représenté par l'offre de soumission no. 24195 pour l'acquisition de 4 ordinateurs selon la description suivante, à savoir;

Ordinateur DELL XPS 8940 I5-11XXX 16GO 512	1095.00\$ l'unité
Office 219 Familiale et petite entreprise	279.95\$ l'unité
Logiciel antivirus ESET NOD32	39.95\$ l'unité

Le tout plus taxes applicables au montant total de : 6 507.13\$

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de M. François Boudreault afin de procéder à la configuration, la migration et l'installation des ordinateurs selon la proposition présentée au montant de 600.00\$.

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à la modernisation du parc informatique et à financer l'investissement à même le budget 2022.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 février 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim